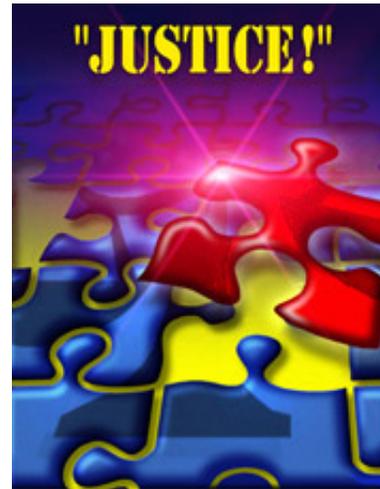


CHAPITRE IX
**La régulation des troubles
d'hier à aujourd'hui :
quel témoignage
des romanciers ?**



par Françoise Vanhamme

Résumé

Le présent chapitre est exploratoire. Si les situations de trouble et leur régulation sont générées au sein de l'espace social, la question de leur historicité se pose. Il s'agit dès lors d'élaborer et tester un cadre conceptuel et un dispositif méthodologique appropriés pour appréhender, dans l'histoire des rapports sociaux, les variations dans les définitions des troubles et dans la valorisation des modes de leur régulation. Nous soumettons ainsi au débat l'intérêt de l'étude de romans dans une approche ethnométhodologique.

MOTS CLEFS : modes de régulation ; histoire sociale des régulations ; ethnométhodologie ; étude des romans

Abstract

This chapter is exploratory. As situations of trouble and their regulation are generated through social space, their historicity must be taken into account. In this perspective, we aim to elaborate and test a theoretical framework and a methodological device to capture, in the history of social relations, variations in the definitions of trouble and support for certain modes of social regulation. We argue in favor of the study of (fiction) novels following an ethnomethodological approach.

KEY WORDS : modes of regulation ; social history of regulation ; ethnomethodology ; study of novels

INTRODUCTION

De nos jours, la recherche sur la peine tend à élargir sa perspective. C'est ainsi que le courant de la « post-pénologie » veut s'intéresser « à d'autres manières de poser le 'problème de la déviance' et de sa résolution (...) de façon à sortir des ceillères de la lunette pénale » et de la sorte, « contribuer à repenser la justice pénale, sa relation avec les justiciables et son mode de sanction si prégnant, la peine » (Cauchie et Vanhamme, 2010). S'ancrant dans ce courant, nos travaux interrogent les modes sociaux informels de régulation des *troubles* et leurs liens, leurs convergences et leurs divergences avec le système pénal (Strimelle et Vanhamme, 2009 ; Vanhamme, 2012b). Par « trouble », nous entendons les situations de frictions, griefs ou conflits qui émeuvent en référence à une norme ressentie et qui risquent de perturber la vie collective. De telles situations sont générées au sein de l'espace social, comme le sont aussi les dispositifs mis en place pour tendre à leur régulation (Strimelle et Vanhamme, 2009).

Cette étude des modes informels de régulation des troubles soulève la question de leur historicité. En effet, si l'on peut tenter de les appréhender dans leurs fondements universels et formes typiques en tant que « grammaire sociale »¹ (Lemieux, 2009) et en ce sens référer la réflexion à un idéal-type tel que celui de la socialité vindicatoire² (Vanhamme, 2012a), il n'en reste pas moins que ces « métarègles » s'actualisent et prennent des formes variées au long de l'histoire sociale et de ses configurations culturelles spécifiques (Lemieux, 2009 ; Sauvageau, 2012). Comment observer ces récurrences et variations, et donc procéder à la comparaison de formes de régulation des troubles, dont celles d'un temps révolu ? C'est à l'exploration de cette double question que s'attache la présente contribution. Elle se propose d'identifier de tels critères de comparaison (1), puis de dégager un cadre conceptuel et méthodologique pour y procéder (2). Nous décrirons ensuite les principales hypothèses issues de l'exploration menée pour mettre à l'épreuve ce cadre de recherche : d'abord en relation au trouble (3), ensuite en ce qui concerne sa régulation (4), et enfin vis-à-vis du système pénal (5). Il s'agit en effet, à toutes fins utiles, d'évaluer la pertinence de l'approche élaborée et de la soumettre au débat.

I. DES INTERACTIONS ET DES CONTEXTES

La notion de « régulation des troubles » renvoie à celle de norme (*supra*). A ce sujet, rappelons que diverses normativités peuvent coexister dans une société (Weber, 1921/2007 ; Robert, 2006 ; Strimelle et Vanhamme, 2009). Pour les distinguer, la sociologie se fonde sur deux critères : la formalisation et la proximité aux situations. De la sorte, d'un côté, l'on distingue les normes directes : celles-ci sont « peu formalisées mais en prise directe sur les situations ». Et de l'autre, des normes indirectes qui sont « plus formelles mais aussi plus distantes » ; c'est dans ces dernières qu'est situé le droit étatique, érigé en appareil institutionnalisé (Robert, 2006, 7). Par ailleurs, le courant interactionniste a précisé que la déviance

ne peut pas être comprise comme la qualité d'un acte commis par une personne, mais bien comme la conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à celui qui est identifié et désigné « transgresseur » (Becker, 1963). De ce fait, même quand la norme est étatique et institutionnalisée, il faut qu'elle soit « ressentie » et mobilisée par des personnes en contexte d'interactions. Partant, l'objectif de comparer les variations dans les formes de régulation des troubles implique d'examiner la mobilisation, par les gens, du droit étatique d'une part, et des modes informels de régulation d'autre part, ainsi que le poids respectif qu'ils leur accordent au fil de l'histoire des rapports sociaux, dans chaque contexte sociohistorique spécifique.

Or, cette histoire est vaste ; quels critères temporels d'observation adopter ? L'on sait certes que nombre de sociétés dans lesquelles l'Etat n'était guère présent se sont caractérisées par une socialité de type communautaire clanique et un système de régulation vindicatoire. Dans de telles sociétés, les différends entre personnes et clans se réglaient essentiellement au sein de la communauté. L'enjeu essentiel de la réaction était la restauration de l'honneur et de l'équivalence de puissance entre les clans (Verdier, 1980 ; Robert, 2007 ; Strimelle et Vanhamme, 2009 ; Vanhamme, 2012a). Un système de régulation corrélé à cette socialité communautaire était encore largement en activité dans les sociétés du début de la modernité ; en parallèle, le recours à la justice royale y était peu valorisé (Ramsay, 1979 ; Robert, 1998).

C'est dans le processus de centralisation de l'État nation moderne que, par la voie de l'institution de justice, l'État a monopolisé la violence légitime et la gestion des échanges sociaux. Faire justice soi-même est alors devenu une atteinte à la légitimité étatique. Le système vindicatoire a en effet été discrédité et diabolisé pour mieux valoriser et asseoir la régulation étatique et son système pénal (Verdier, 1980 ; Alline, 2001). De ce fait, les modes informels de régulation, dont le « vindicatoire », se seraient affaiblis devant la puissance du droit de l'Etat nation (Verdier, 1980 ; Robert, 1998). Selon cette approche, si l'on veut examiner les poids relatifs des différents modes de régulation, un premier critère temporel de comparaison se dégage ainsi : l'axe de la constitution et du développement de l'Etat nation moderne. Ce point de départ identifié, trois périodes-clefs s'annoncent d'emblée fructueuses à explorer.

(a) En Occident, c'est vers la moitié du XIX^{ème} siècle, dans la foulée de la révolution industrielle et, notamment, de l'urbanisation galopante, que la justice étatique a commencé son expansion en tant qu'institution. En matière criminelle, il n'aura fallu que quelques décennies pour que la police, les tribunaux et les prisons prennent une forme qui a globalement perduré jusqu'à nos jours (Ramsay, 1979 ; Robert, 1998). Il s'agirait donc d'une époque-clef pour l'affirmation de l'appareil normatif étatique et, partant, pour la mise en question des autres modes de définition des troubles et leur régulation.

(b) Dans cette réflexion, une autre période semble d'emblée tout aussi incontournable : celle de l'Etat social (Robert, 2007). Le providentialisme, bien qu'émergeant au crépuscule du XIX^{ème} siècle, a pris son essor dans la période de l'entre-deux-guerres, pour atteindre son apogée dans les années 1960. Dans les différentes nations de l'Occident en effet, l'Etat a progressivement assuré les risques collectifs prévisibles liés à la pauvreté et la santé (pensions de vieillesse, allocations familiales, congés payés, assurances chômage et maladie), développant de ce fait une solidarité verticale entre lui et les citoyens (Fecteau, 1999). En outre, cette approche sociale s'est articulée aux politiques pénales. En effet, l'Etat n'estimant plus si utile d'incarcérer toute une gamme de justiciables, il a favorisé davantage de peines et mesures socialement inclusives axées sur la rééducation sociale de l'individu, sa transformation et sa réadaptation, comme le sursis, l'absolution/suspension ou la probation (Mary et Beauthier, 2002 ; Landreville, 2007 ; Robert, 2007). Quels modes de régulation favorisent alors les populations, dans cette nouvelle configuration où elles jouissent d'un bien-être matériel jamais égalé dans l'histoire et où, en parallèle, l'Etat se montre bien plus présent dans leur vie par la voie de ces politiques sociales et sociopénales ?

(c) Depuis les années 1980 toutefois, l'expansion du néolibéralisme avec, en corollaire, une « crise » économique structurelle et le déficit des Etats, mène à un retrait progressif du filet social qui s'est tissé durant la période providentialiste. Dans le même temps, les politiques s'arriment au sentiment d'insécurité des populations qui découle de cette situation et se focalisent davantage sur la répression pénale, instaurant un mode étatique social-sécuritaire (Garland, 2001 ; Mary, 2001). Ce sentiment d'insécurité, ainsi qu'une insatisfaction croissante dans le public envers ces politiques qui suggèrent l'incapacité des Etats à en résorber les conditions, peuvent-ils influencer sur les visions des troubles et les modes de régulation ? Les solutions vindicatoires peuvent-elles s'en trouver ravivées (Robert, 2007) ? S'ajoutant aux périodes sélectionnées de la moitié du XIX^{ème} siècle et des années 1960, les décennies récentes représenteraient ainsi une troisième temporalité-clef à explorer.

II. LE MONDE DES ROMANCIERS

La question des récurrences et changements dans les modes et pratiques de régulation des troubles, de leur poids respectif à ces trois époques, pose celle du corpus à explorer. Puisque nous nous intéressons à la vision de gens d'époques révolues, l'option soutenue ici est que les données pourront être trouvées dans des romans, grâce à une approche ethnométhodologique.

Dans la perspective de ce courant de recherche, tout membre d'un groupe social affirme, dans son activité et de façon routinière, son adéquation à son monde (Garfinkel, 1967/2007). Le membre, en ce sens, est celui qui maîtrise les ressources de sens et les modèles d'action qui ont cours dans ce groupe. De la sorte, l'action du romancier, en tant que membre d'un groupe social et culturel d'une époque

donnée, va exhiber « naturellement » la compétence sociale qui l'y agrège et qui lui permet de se faire reconnaître et accepter par lui (Garfinkel, 1997 ; Watson, 2001 ; Coulon, 2002). A ce sujet, il est important de mentionner que l'ethnométhodologie ne s'attache pas au contenu de pratiques, de discours en tant que descriptions de ce qui se passe vraiment, d'une « réalité ». En effet, ce qui l'intéresse, c'est leur forme, c'est-à-dire leurs propriétés de constitution du monde social et donc, les formes génériques de l'organisation de celui-ci (Widmer, 2001 ; Coulon, 2002).

Selon cette approche, le texte d'un roman, en tant que pratique, décrit et constitue les propriétés du cadre dans lequel il est produit. Le romancier raisonne dans les limites des schèmes de raisonnement de son groupe social situé dans son temps ; ainsi, même si la narration se situait dans un passé ou un futur plus ou moins éloignés, le romancier n'aurait pu imaginer son scénario que dans ces limites (qui sont donc ses propres limites). En écrivant, il actualise ces schèmes socialement et historiquement ancrés qui peuvent donc être mis à jour ; le roman peut ainsi devenir un témoin de ce qui est pensable dans un contexte spécifique – et admissible par le lecteur. Cette dernière remarque soulève, cependant, une limite à notre approche, d'autant plus valable que l'on remonte dans le temps. En effet, auteurs et lecteurs font partie des groupes sociaux alphabétisés, ce qui implique que l'analyse des sources romancières ne garantira pas que les visions des groupes les plus défavorisés du point de vue de l'instruction seront nécessairement incluses dans les éléments dégagés³.

Sur la base de ce cadre, trois romans ont fait l'objet d'une première exploration que l'on présente ci-dessous. Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants : ils relatent des troubles ; ils incluent dans leur trame des références à des modes sociaux informels et pénaux de régulation ; ils impliquent principalement des acteurs urbains plutôt qu'une communauté typiquement rurale, à socialité plus communautaire (Robert, 1998) ; les romanciers sont tous issus d'un espace culturel suffisamment comparable, en l'occurrence l'Europe continentale occidentale ; et chacun des ouvrages a été écrit dans l'une des trois époques sélectionnées. Une grille d'encodage a été mobilisée pour en saisir : les caractéristiques, circonstances et émotions liées aux différents troubles qui sont narrés ; les références et objectifs avancés pour y réagir ; le mode, les circonstances et les ressentis de la réaction ; et enfin, les effets de la réaction sur, notamment, les sentiments et relations. L'attention a été portée sur ce que les auteurs tendent à valoriser dans la narration et les circonstances entourant le trouble et la réaction à celui-ci. Une synthèse a ensuite été produite par roman, visant à en mettre en lumière le mode de régulation dominant et la place du système pénal⁴. Pour finir, les trois romans ont été confrontés.

(a) Pour la période de la moitié du XIX^{ème} siècle, le roman sélectionné est *Le comte de Monte-Cristo* de l'écrivain A. Dumas (publié en feuilleton entre 1844-46 en France)⁵. Inspiré librement d'événements réels récents, il relate l'histoire d'Edmond Dantès, un jeune officier de la marine qui est faussement accusé de conspiration

bonapartiste et emprisonné sans jugement pendant quatorze ans au château d'If. Evadé et devenu immensément riche grâce au trésor caché que l'abbé Faria, un co-détenu, lui a indiqué, il entreprend, sous le nom de comte de Monte-Cristo, de se venger des artisans de son arrestation. Principalement, c'est d'abord Danglars, le comptable du navire, qui a dénoncé Edmond comme conspirateur. Il brigait le poste de capitaine que l'armateur Morrel avait promis à Dantès. Il est maintenant un riche banquier. Ensuite Mondego, un pêcheur, qui a soutenu la dénonciation. Sa rivalité portait sur l'amour de Mercédès, la fiancée de Dantès. Suite à la disparition d'Edmond, il a épousé Mercédès ; il est devenu depuis comte de Morcerf et parlementaire. Et enfin Villefort, le substitut du procureur du Roi à Marseille, qui a envoyé Dantès au secret au château d'If. Ce faisant, il protégeait son propre père bonapartiste. Il a été nommé procureur à Paris.

(b) Pour la période de l'apogée de l'Etat social, l'ouvrage retenu est *La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil* dont l'auteur est le romancier S. Japrisot (publié en 1966 en France). L'intrigue est contemporaine à l'auteur. Anita avoue à son mari Michel Caravaille qu'elle a tué son amant Maurice Kaub qui s'apprêtait à la quitter. Pour protéger Anita et leur enfant, Michel monte un scénario selon lequel Dany, qui est son employée et l'amie d'Anita, sera retrouvée suicidée dans la villa provençale de son pseudo-amant Maurice après l'avoir tué. Mais tout se passera autrement que prévu. Prétextant un bref voyage en Suisse, Caravaille demande à Dany de ramener chez lui sa Thunderbird, une belle décapotable américaine qui est en fait celle de Maurice, de façon à ce que Dany y laisse ses empreintes. Or, Dany part en ballade avec l'auto et roule vers la Provence. Michel la suit et tâche de réajuster son scénario au fil des événements. Dany, elle, essaye de comprendre ce qui lui arrive.

(c) Pour la période récente, le roman choisi est *Le liseur* de B. Schlink, juriste et écrivain (publié en 1995 en Suisse). L'action du récit se déroule dans les années 1950 en Allemagne ; rappelons que selon notre approche, l'époque dans laquelle la narration est située n'est pas l'important : ce qui nous intéresse, ce sont les schèmes de raisonnement du romancier, pris comme témoins de ceux de son temps et de son groupe social. Michael est, au début du roman, un adolescent en convalescence. Il rencontre Hanna, une femme plus âgée, au caractère changeant et énigmatique, avec qui il a une liaison. La lecture par Michael de romans et poésies tient une part importante dans leur relation qui se termine par la disparition d'Hanna. Quelques années plus tard, maintenant étudiant en droit, il la reconnaît dans un procès d'Assises, parmi plusieurs gardiennes du camp d'Auschwitz. Celles-ci sont accusées d'avoir, lors d'une marche forcée sous les bombardements, contraint des centaines de déportées à rester dans une église alors que le feu s'y était déclaré. A part une mère et sa fille, toutes ont été brûlées vives. Hanna se défend peu et mal, et Michael découvre le secret de cette faible défense : elle préfère encore passer erronément pour la principale responsable du massacre et encourir la prison à vie, plutôt que de faire l'aveu public de son analphabétisme. Tirailé entre son

jugement moral et sa connaissance personnelle d'Hanna, il la soutiendra jusqu'au jour de sa libération par l'envoi de lectures enregistrées, sans toutefois lui écrire.

Rappelons que les éléments de comparaison entre ces trois romans que nous allons maintenant présenter représentent le fruit d'un exercice exploratoire qui vise principalement à tester l'intérêt de l'approche proposée *supra*.

III. DE QUELQUES PROPRIETES SOCIALES DU TROUBLE

a. L'émotion face à la « faute grammaticale »

Dans les trois romans, l'identification d'un trouble est d'abord associée à un même fort ressenti émotionnel : l'incompréhension, la colère ou la tristesse, le sentiment d'agression de sa sphère privée et le sentiment d'injustice en sont les principaux éléments. Ces sentiments qui traversent les œuvres tendent à appuyer notre référence à une grammaire sociale de la régulation (*supra*). D'une part en effet, selon C. Lemieux (2009), les règles de base de la vie en communauté sont vécues comme naturelles et allant de soi. Dès lors, la « faute grammaticale » soulève cette incompréhension et l'émotion devant la tournure n'allant plus de soi des événements, que l'on trouve dans les exemples suivants :

(a) Les raisons inconnues de son incarcération expéditive au Château d'If, sans jugement et sans terme défini, tourmentent Dantès, jusqu'au jour où l'abbé Faria l'aide à en lever le voile (Ch. 17, 225-232).

(b) Dany craint la folie à force de ne pas comprendre ce qui lui arrive (180-183).

(c) Michael adolescent est déstabilisé par les réactions inattendues d'Hanna (60-62).

Et d'autre part, la colère ou la tristesse exprimeraient le ressenti de l'atteinte à ces règles communes du vivre ensemble et de ce fait en actualiseraient la nécessité.

(a) Apprenant qu'il est conduit au château d'If malgré les promesses inverses de Villefort, Edmond passe par la rage, l'envie de suicide, l'espoir d'une erreur, l'inertie, puis viennent les larmes et le désespoir (Ch. 8).

(b) Dany s'emporte lorsque la tenancière du café où elle s'est arrêtée affirme avec insistance la reconnaître malgré ses dénis répétés, puisqu'elle n'était jamais venue dans ce village. « Je ne sais pas ce qui m'a pris. J'ai arraché sa main de la portière, en lui criant de me laisser tranquille, je ne la connaissais pas, elle ne m'avait jamais vue, jamais, jamais » (69).

(c) Lors d'un séjour à Amorbach, Michael revient d'avoir été cherché le petit-déjeuner. Hanna n'a pas lu son message et s'est crue abandonnée : elle l'accueille en « tremblant de rage et blême. 'Comment peux-tu partir comme ça !' » (67). Et suite aux fréquentes agressions d'Hanna, Michael se sent « plein de rancœur » (85).

b. L'atteinte au statut social

L'actualisation de l'impératif de respect de la grammaire sociale renvoie au sens global donné au trouble par les différents romanciers : il constitue une atteinte à l'intégrité symbolique de la personne, à son honneur au sens large. (a) Dantès a perdu sa réputation, (b) Dany se bat pour la garder, (c) Hanna « choisit » la façon de la perdre. En conséquence, c'est la relation au groupe social qui paraît interpellée par le trouble. Toutefois, les trois romans suggèrent des variations à ce sujet.

(a) Dans *Le comte de Monte-Cristo*, les personnages constitueraient chacun une partie du groupe dans lequel existerait un consensus sur ce qui est valorisable. C'est d'abord l'amour et la fidélité. Le comte expose son amertume à Mercédès, maintenant l'épouse de Morcerf, en se référant à un (pseudo) premier amour à Malte :

J'avais cru qu'elle m'aimait assez pour m'attendre, pour demeurer fidèle même à mon tombeau. Quand je suis revenu, elle était mariée. (...) J'avais peut-être le cœur plus faible que les autres, et j'ai souffert plus qu'ils n'eussent fait à ma place. (Ch. 71, 175)

« *Frailty, thy name is woman!* » (Ch. 27, 75) dit-il encore sous les traits de l'abbé Busoni. Plus encore, la réputation, avec l'honorabilité qui s'y associe, se révèle une valeur-clef. Caderousse explique à l'abbé Busoni que l'armateur Morrel frôle la ruine, « touche à la misère, Monsieur, et, bien plus, il touche au déshonneur » (Ch. 27, 69). Dans des circonstances très différentes, Albert, le fils de Morcerf, s'écrie suite à la publication d'un article qui compromet son père : « Eh bien ! moi, héritier du nom de mon père, je ne veux même pas que sur ce nom flotte l'ombre d'un doute » (Ch. 78, 16). Villefort assure à son épouse qu'il l'a démasquée comme empoisonneuse :

Oh ! ne craignez pas l'échafaud, madame, (...) je ne veux pas vous déshonorer, car ce serait me déshonorer moi-même. (...) Je veux dire que la femme du premier magistrat de la capitale ne chargera pas de son infamie un nom demeuré sans tache, et ne déshonorera pas du même coup son mari et son enfant. (Ch. 108, 155)

Cette question d'honneur s'y profile surtout comme l'apanage des hommes, ce qui pourra sans doute se relier à la répartition des rôles sociaux selon le genre qui pesait sur l'époque.

(b) Dans *La dame dans l'auto* aussi, la valeur réputation est présente. Dany se demande si Caravaille pourrait porter plainte pour l'emprunt de la Thunderbird : « Croyait-elle réellement que, par sortilège revenu de Suisse, il se précipiterait chez les gendarmes afin que tout le monde sache bien qu'il avait de la graine de pénitencier dans son personnel ? » (107). Toutefois, à la différence du roman d'A. Dumas, les personnages de S. Japrisot sont davantage présentés comme individualités en soi et simples éléments du groupe, plutôt isolés. Au gré des

personnages, se répètent en effet des considérations en ce sens : « Dans la vie, vous pouvez toujours essayer de garder une croûte de pain, on se débrouillera bien pour vous la prendre » (74). « Les autres n'avaient aucune espèce d'importance » (113). La valeur personnelle dans l'interaction est de ce fait une question très présente : se moquer, ne pas être cru, être trompé sont des soucis récurrents dans l'ouvrage. « On l'avait mise en boîte, on se payait de sa tête » (110). En parallèle se dégage une inquiétude quant à l'existence sociale et donc, la valorisation de celle-ci : « Quant à moi, Dany Longo, j'aurais pu tout aussi bien être une lessiveuse en réclame au Bazar de l'Hôtel-de-Ville » (40). Une telle inquiétude est évidemment d'autant plus vive quand « personne ne fait vraiment attention à personne » (281), ne prête guère d'attention à ce qui « ne nous regarde pas » (176). Mentionnons toutefois que la famille et l'amitié peuvent atténuer ce sentiment d'inconsistance relationnelle, sans toutefois l'éliminer complètement : la solidarité entre les époux est loin d'être sans faille (*infra*) et il en va de même pour l'amitié entre Dany et Anita (208).

(c) *Le lecteur*, lui, valorise plutôt la personne en tant que membre d'une humanité commune. Les notions de « respect » et de « dignité humaine » traversent en effet l'ouvrage. Michael adulte consulte son père, qui est philosophe, sur l'alternative : faut-il respecter le secret d'Hanna et permettre qu'elle soit condamnée à perpétuité, ou faut-il la sauver malgré elle ? La réponse est sans ambiguïté :

S'agissant d'adultes, je ne vois absolument rien qui justifie qu'on mette ce qu'un autre estime bon pour eux au-dessus de ce qu'ils estiment être bon pour eux. (...) Nous ne parlons pas de bonheur, nous parlons de dignité et de liberté. (161)

Ce qui n'empêche pas, ajoute-t-il, d'« essayer de lui ouvrir les yeux » (162). Mais en l'occurrence, comment Michael en parlerait-il à Hanna, atteignant par ce fait même « l'image qu'elle entendait donner d'elle-même » (156) ?

Ces variations suggèrent ainsi, à titre d'hypothèse, qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, le groupe social aurait été conceptualisé comme un tout qui recouvre ceux qui en font partie ; qu'à l'époque de l'Etat social, les personnes se considéreraient davantage comme des éléments qui s'agrègent en un groupe et que de nos jours, chaque élément serait le tout.

c. Mon ennemi, mon semblable ?

Cette hypothèse semble appuyée par la vision des romanciers sur la valeur des acteurs dans l'offense dégagee.

(a) A. Dumas en présente une vision assez manichéenne : les « gentils » (par exemple, Faria) sont au cœur du processus de justice qui sera activé contre les méchants (Danglars, Villefort, etc.). L'abbé Busoni affirme ainsi à Caderousse : « Tôt ou tard, j'en ai la ferme conviction, l'honnête homme est récompensé et le méchant puni » (Ch. 26, 51). Dantès, lui, est tour à tour présenté comme bon et mauvais, mais il redevient « tout à fait gentil » à la fin du récit, lorsqu'il doute de la

justice de sa vengeance : à la vue des cadavres de Madame de Villefort et de son fils, il réalise « qu'il venait d'outrepasser les droits de la vengeance (...) il comprit qu'il ne pouvait plus dire : - Dieu est pour moi et avec moi » (Ch. 11, 187). Dans le dernier chapitre, il demande à Maximilien, le fils Morrel, de prier pour « un homme qui, pareil à Satan, s'est cru un instant l'égal de Dieu, et qui a reconnu, avec toute l'humilité d'un chrétien, qu'aux mains de Dieu seul sont la suprême puissance et la sagesse infinie » (Ch. 117, 277). Dit autrement, le tout et son ordre dualiste se seraient rétablis.

(b) S. Japrisot, lui, présente une vision bien plus colorisée des personnes : personne n'est, en effet, tout blanc ou tout noir. A la fin du récit, Caravaille explique à Dany son scénario : « Voilà. J'ai essayé de vous donner de moi, Dany, l'image la plus sincère. Je souhaiterais, même si elle est laide, qu'il s'en dégage l'idée que le mal, le bien ne sont que l'endroit et l'envers d'une même fascination » (308). Chacun est donc capable d'être tour à tour offensé et offenseur, notamment parce qu'il a sa propre interprétation, sa vérité et agit en fonction d'elle. C'est ainsi que Dany emprunte l'auto des Caravaille pour quelques heures (au départ), parce qu'elle ne leur manquera pas, et d'autant plus que l'automobile s'avère être la propriété de l'entreprise : « Ce qui n'est à personne - enfin, pas à une personne -, on l'emprunte plus facilement » (59). Elle se rend compte toutefois que cet emprunt pourrait être interprété comme un vol. « Je n'étais une voleuse de voiture que le temps d'une valse de 14 Juillet, il ne fallait pas que je joue à me faire peur et à croire que c'était sérieux » (66). L'impression évoquée *supra* d'isolement se trouve confortée par cette réalité subjective.

(c) Quant à B. Schlink, il présente une vision de prime abord assez semblable à celle de S. Japrisot : selon les circonstances, tout le monde peut faire un mauvais choix, même Hanna qui a, selon elle, agi conformément à son devoir (144). Chacun peut, en outre, poser un acte *a priori* non conforme à ses pensées : « L'acte est une chose à part, qui peut être conforme à la décision, mais pas nécessairement. Plus d'une fois au cours de ma vie, j'ai fait ce que je n'avais pas décidé, et ce que j'avais décidé, je ne l'avais pas fait » (29). Toutefois, si la vérité est subjective, elle est aussi complexe. Hanna était certes « coupable, mais pas aussi coupable qu'elle semblait l'être » (155). Dès lors, les frontières entre les positions d'offenseur et d'offensé deviennent floues : Michael ressent, lors du procès, qu'il aurait dû « montrer Hanna du doigt, mais ce doigt m'aurait visé aussi » (191). De ce fait, l'accent semble porter sur l'ensemble plutôt que des personnages isolés, chacun étant à la fois différent et porteur d'une humanité commune.

IV. COMMENT REAGIR ET POUR QUOI FAIRE ?

Dans ces trois contextes qui se montrent assez différenciés, comment ces personnes vont-elles réagir au trouble ?

a. Ne pas réagir

D'emblée, il faut mentionner que les trois romans font état de situations de trouble où l'offensé ne réagit pas, ce qui suggère que réagir est un droit que l'on s'octroie en fonction des circonstances.

(a) Lors de sa première rencontre avec Monte-Cristo qui l'insulte à plusieurs reprises,

Villefort, étonné de cette sortie à laquelle il ne s'attendait pas, tressaillit comme un soldat qui sent le coup qu'on lui porte sous l'armure dont il est couvert, et un pli de sa lèvre dédaigneuse indiqua que dès l'abord il ne tenait pas le comte de Monte-Cristo pour un gentilhomme bien civil. (Ch. 48, 169)

(b) Quand Dany ne réagit pas, elle s'estime la « patronne des larmoiements et de la bonne conscience, Judas dévoré de trouille » (210). Toutefois, s'assure-t-elle, bien que « prête à pleurer pour un rien, (...) si on m'attaque je me défends » (81) et ce, « même avec violence » (108). A cet égard, chez S. Japrisot, ne rien faire apparaît surtout acceptable si l'on est connu pour avoir « du caractère » (109), comme si l'enjeu était de garder sa place au soleil.

(c) Chez B. Schlink, ne pas ou ne plus réagir est une solution pratique, surtout face à la relativité d'une vérité : « Nous arrêta mes là la dispute. (...) Est-ce que tout cela était un malentendu, sa fureur, ma lèvre fendue, son visage dé fait, mon désarroi ? Aurais-je dû chercher plus loin (...) ? » (69).

De plus dans les trois œuvres, il arrive même que l'offensé s'excuse auprès de l'offenseur. C'est la nature de la relation alliée aux circonstances en contexte qui semblent moduler ce choix de réagir ou non.

b. Comprendre

Le premier élément instigateur de la réaction est commun aux différents romans. Il s'agit de comprendre les raisons du trouble (cf. *supra*). L'atteinte de cet objectif ne suffit pas nécessairement à le calmer, car dans les trois ouvrages, comprendre ne signifie pas pour autant pardonner. Toutefois, les éléments apportés dans le processus de compréhension semblent moduler la nature et les objectifs des réactions qui s'ensuivent. Certaines variations dans ce premier objectif apparaissent selon les auteurs.

(a) Dantès veut comprendre ce qui l'a mené à l'incarcération et il vérifie, dès qu'il revient à Marseille, les déductions élaborées avec Faria au Château d'If (Ch. 26, 27 et 28). « Parlez donc sans ménagement comme sans haine ; dites la vérité, toute la

vérité », dit-il, sous les traits de l'abbé Busoni, à Caderousse (Ch. 27, 62). La compréhension semble ainsi une condition préalable à l'action et sa légitimité.

(b) Dans *La dame dans l'auto*, comprendre serait plutôt, pour Dany, un moyen de garder son équilibre et de maîtriser son destin :

Je me disais : « Attends, attends, réfléchis encore, il y a sûrement une explication, il faut qu'il y en ait une ». Et il ne pouvait pas y en avoir. Le plus effrayant - oui, mon esprit chavirait d'effroi - c'était cela : *je ne savais pas moi-même que je partirais*. (...) Il fallait croire que pendant toute une nuit et tout un jour, avant que je décide brusquement de garder la Thunderbird, j'avais déjà été choisie et dirigée par je ne sais quelle volonté hors de l'univers – et l'univers entier n'avait plus de sens. (183)

(c) Dans *Le liseur* enfin, il s'agit de comprendre pour replacer le trouble dans l'ensemble plus vaste de la relation. A Amorbach, alors que la phase violente de la dispute s'apaise, Michael adolescent veut clarifier l'événement :

« Nous étions couchés dans les bras l'un de l'autre, si comblés et si heureux que je crus que tout allait s'expliquer. 'Alors, qu'est-ce qui s'est passé ? Pourquoi étais-tu si furieuse ? (...) Mais je t'avais laissé un mot' ». (68)

Alors que Michael adulte assiste au procès d'Hanna, la tension entre comprendre et punir se révèle :

Je voulais à la fois comprendre et condamner le crime d'Hanna. Mais il était trop horrible pour cela. Lorsque je tentais de le comprendre, j'avais le sentiment de ne plus le condamner comme il méritait effectivement de l'être. Lorsque je le condamnais comme il le méritait, il n'y avait plus de place pour la compréhension. Mais en même temps je voulais comprendre Hanna : ne pas la comprendre signifiait la trahir une fois de plus. (177)

Au-delà de cette première visée de la réaction, à la fois objectif en soi et prémisses de la suite, quatre autres objectifs s'identifient dans les différents romans : punir, dans une logique rétributive ; rééquilibrer les sphères de puissance, dans une perspective vindicatoire ; faire cesser le trouble, dans une approche plus utilitariste ; et maintenir le lien social, qui réfère à une justice restauratrice. Comme on le verra, ils peuvent se compléter, s'imbriquer ou s'opposer.

c. Punir

(a) Chez A. Dumas, cet objectif est notable dans le projet d'Edmond. Il s'agit, pour Dantès, d'un processus de purification :

« Ô grande ville ! C'est dans ton sein palpitant que j'ai trouvé ce que je cherchais ; mineur patient, j'ai remué tes entrailles pour en faire sortir le mal ; maintenant, mon œuvre est accomplie, ma mission est terminée ». (Ch. 112, 195)

Laver la souillure se fait ici par la punition : « Avant que je meure, j'oubliais que j'ai mes bourreaux à punir, et peut-être bien aussi, qui sait ? quelques amis à récompenser » (Ch. 20, 277). Et cette punition est atteinte par l'administration d'une souffrance : « Vous souffrez donc bien ? (...) Vous repentez-vous, au moins ? (...) Du mal que vous avez fait », s'enquiert-il auprès de Danglars affamé (Ch. 116, 257).

(b) L'expiation est aussi présente chez S. Japrisot. Dany imagine un moment que le destin lui inflige « une punition. Mon petit enfant tué dans mon ventre, quatre ans avant à Zurich » (183). On remarque davantage encore, et surtout d'ailleurs, l'idée de rendre les coups, au sens propre comme au sens symbolique. Dany réagit lorsque le routier met en doute sa bonne foi : « Avant toute réflexion, je lui ai lancé ma main gauche au visage. (...) Je suis une paumée très violente » (219). Michel explique : « J'ai frappé Anita dans ce sous-sol parce que je lui découvrais un salaud de plus qui m'avait pris pour ce que je suis, un cocu » (267). Lorsque Caravaille, à la fin du récit, se dénonce à la justice pour le meurtre de Maurice qu'il n'a pourtant pas commis, Dany ne le contredit pas. « Elle rentra chez elle, téléphona aussitôt à un maquettiste de ses amis pour lui demander, quoiqu'il lût dans les journaux, de fermer sa bouche » (312). Même si Dany sait que l'objectif de Michel est de protéger Anita, sans doute y voit-elle un juste retour des choses, sans lequel il ne serait pas sanctionné pour ce qu'il lui a fait subir.

(c) On retrouve aussi chez B. Schlink ce type de réaction, quoiqu'il ne la valorise pas. A Amorbach, Hanna

tenait à la main la mince ceinture de cuir qu'elle mettait sur sa robe, elle recula d'un pas et m'en fouetta le visage. Cela m'ouvrit la lèvre. (...) Son bras repartit pour frapper encore. Mais elle n'en fit rien. Elle laissa retomber son bras, lâcha la ceinture et se mit à pleurer. (67)

Il semble en outre que, lorsque cette visée rétributive est présente dans les différents romans, elle puisse se conjuguer à l'objectif ci-dessous : rendre les coups permettrait de redynamiser son propre statut dévalorisé par l'offense.

d. Rééquilibrer les sphères de puissance

On trouve ici un objectif de nature plus vindicatoire qui vise à rééquilibrer les sphères de puissance respective (*supra*). Deux logiques distinctes s'en dégagent pourtant.

i) Le rééquilibrage dévalorisant

Une première série de procédés vise à réduire ce déséquilibre « par le bas » : il s'agit dans ces cas de figure de rabaisser la sphère de puissance de l'offenseur au niveau de celle préalablement rabaisée de l'offensé, ou plus bas encore.

(a) Cet objectif apparaît régulièrement chez A. Dumas, et d'abord chez Dantès. Sa vengeance, au-delà de l'aspect rétributif et expiatoire, en fait un « homme

régénéré » (Ch. 113, 207) : « Malgré tous mes chagrins, toutes mes tortures, je te montre aujourd'hui un visage que le bonheur de la vengeance rajeunit » (Ch. 92, 220). Albert réclame le duel avec le comte pour avoir atteint à la réputation de son nom (*supra*). Villefort mène son épouse au suicide pour éviter son propre déshonneur (*supra*).

(b) Chez S. Japrisot, contre-attaquer peut être une défense qui, par conséquent, contribue à rééquilibrer les sphères de puissance. Dany perçoit, dans ce qui lui arrive, que quelqu'un se paye sa tête ; elle identifie une première personne impliquée et « irait jusqu'à garnir de plomb son sac à main pour lui faire avaler ses dents » (110). Lorsqu'il apprend l'agression et les violences faites à Anita dans l'appartement de Dany, Caravaille s'en sent humilié. Envers Dany, lui expliquerait-il, « je n'avais aucune prise sur vous mais j'aurais voulu que vous soyez souillée aussi, et détruire la splendide ordonnance de vos traits, de votre parole, de votre démarche » (260). Quant à l'abuseur, « je l'ai frappé (...), j'ai frappé à nouveau le garçon (...), je l'ai déculotté (...), je l'ai emporté avec moi dans l'autre pièce, à la recherche d'un instrument pour l'humilier plus encore (...), c'était une larve abjecte » (262).

(c) Quoique sur un mode plus modéré, ce procédé d'équilibrage « par le bas » se retrouve aussi chez B. Schlink lorsque Michael adolescent commence à éprouver de la rancœur envers Hanna, en raison de ses fréquentes sautes d'humeur.

Alors, j'ai commencé à la trahir. (...) Et le reniement sape une relation tout autant que les variantes spectaculaires de la trahison. (...) Je savais fort bien que je trahissais Hanna en faisant semblant de confier à mes amis ce qui comptait dans ma vie sans leur parler d'elle. (87)

ii) Le rééquilibrage revalorisant

Un rééquilibrage plus positif apparaît aussi dans les romans. Il s'agit alors de rehausser la sphère de puissance dévalorisée par l'offense et parfois, dans la foulée, celle de l'offenseur.

(a) Dans *Le comte de Monte-Cristo*, il apparaît sur un mode plutôt mineur. Dumas narre ainsi qu'Albert de Morcerf s'engage dans les spahis pour racheter l'honneur de son nom : « Votre fils ne peut porter le nom d'un homme qui doit rougir devant un autre homme ! » (Ch. 91, 205), dit-il à Mercédès. « J'aurai de l'argent pour vous et pour moi, et de plus un nouveau nom dont nous serons fiers tous deux » (Ch. 106, 129).

(b) Dans *La dame dans l'auto*, ce rééquilibrage apparaît davantage. S. Japrisot narre ainsi que Dany regonfle moralement sa sphère de puissance : « Je n'ai pas encore commencé à me défendre, attends un peu. Je suis toute seule, mais j'ai toujours été toute seule, alors le monde entier peut s'y mettre, il n'aura pas raison de moi » (189). L'auteur valorise aussi les explications en tant qu'instrument du respect mutuel. Michel explique qu'Anita l'a pressé de revenir sur ses intentions envers

Dany : « Je t'en supplie, ne lui fais pas de mal. Elle croit vraiment qu'elle a tué Kaub, tu comprends ? Je ne veux pas de cette horreur. Il faut que tu lui dises, que tu lui expliques » (305).

(c) *Le liseur*, quant à lui, dépeint souvent une dynamique positive tendant à un rééquilibrage des sphères de puissance. D'abord, il peut être facilité par l'émotion de l'offenseur telle qu'interprétée. Michael, après l'apaisement de la dispute d'Amorbach, ressent sa « relation plus intense. Je l'avais vue pleurer ; Hanna qui pleurait m'était plus proche qu'une Hanna qui n'était que forte » (69). De la sorte, « nous nous aimions autrement » (69-70). Ensuite, une auto-dévaluation peut contribuer à une forme de rééquilibrage. C'est le cas des excuses formulées par Michael, telles qu'il les ressent : « Avec Hanna, j'allais bien depuis des semaines - en dépit de nos différends et du fait que, constamment, elle me remettait à ma place et je m'humiliais » (79). Et ces humiliations, en rétroaction, peuvent contribuer à revaloriser l'autre partie : « Comme si elle avait besoin de la chaleur de mes excuses, de mes protestations, de mes adjurations » (62).

e. Faire cesser

Cet objectif est imprégné d'un certain utilitarisme teinté d'immédiateté. L'on veut faire cesser le trouble dans le but de retrouver la paix, d'éviter son escalade.

(a) Dumas s'y réfère certes lorsqu'il est question d'éviter le scandale (de Morcerf, Villefort...), bien que souvent, ceci soit lié à l'objectif de maintenir ou restaurer sa sphère de puissance (*supra*).

(b) C'est chez Japrisot qu'on en trouve une grande déclinaison. Dany estime par exemple « qu'il faut bien que je me plaigne (...) si je ne le faisais pas, personne ne le ferait pour moi » (24-25), soulignant ainsi que l'on se laisse mutuellement « en paix », et seul par la même occasion. Michel, pour avoir la paix avec Anita, a « promis tout ce qu'elle voulait pour qu'elle se taise » (305). Vouloir la paix pourrait même résulter en un trouble. Au début de son périple, à un homme qui lui demande son avis sur la Thunderbird, Dany réplique : « J'ai répondu que si je n'en étais pas contente, je ne manquerais pas de le lui faire savoir (...) il m'a dit excusez-moi. Je m'en suis voulu de jouer les foudres de guerre » (62). Ces éléments, une fois encore, semblent renvoyer à une société composée par un agrégat d'individus isolés.

(c) Enfin, B. Schlink traite de cet objectif selon deux perspectives. Dans le cas d'un étranger, l'objectif de faire cesser le trouble semble net. Un routier fait par exemple sortir Michael adulte de son véhicule alors qu'une altercation verbale les oppose (172-173). Dans le cas d'une relation affective, l'auteur tend davantage à en mentionner d'emblée toute la complexité. A propos de l'attitude mystérieuse d'Hanna, Michael explique ainsi :

Hanna avait été pendant des jours d'une humeur bizarre, changeante et autoritaire à la fois, mais je sentais en même temps que quelque chose

l'oppressait, la tourmentait terriblement et la rendait susceptible et vulnérable. (...) Quand je lui demandais ce qui la tracassait, elle m'envoyait promener. Je ne le prenais pas bien. Mais tout de même, je ne sentais pas seulement qu'elle me repoussait, je sentais son désarroi et j'essayais à la fois d'être là et de la laisser tranquille. (90-91)

Souvent, dans ces cas de grande proximité, cet objectif se conjugue, dans *Le liseur*, avec celui qui suit ci-dessous.

f. Réajuster le lien social

Ce dernier objectif dégagé se montre plutôt restaurateur : l'on tend à maintenir ou réparer le lien social.

(a) Chez A. Dumas, cet objectif est présent quoiqu'il apparaisse sur le mode mineur. Par exemple, les excuses d'Albert évitent finalement le duel avec Monte-Cristo :

Monsieur, dit Albert d'une voix tremblante d'abord, mais qui s'assura de plus en plus ; monsieur, je vous reprochais d'avoir divulgué la conduite de M. de Morcerf en Épire ; car, si coupable que fût M. le comte de Morcerf, je ne croyais pas que ce fût vous qui eussiez le droit de le punir. Mais aujourd'hui, monsieur, je sais que ce droit vous est acquis. (...) Maintenant, monsieur, dit Albert, si vous trouvez que les excuses que je viens de vous faire sont suffisantes, votre main, je vous prie. (Ch. 90, 197)

Avec Mercédès, ce lien est plus ou moins réajusté, bien que le comte ait enterré l'homme qu'Edmond était. Il lui offre dès lors son amitié : « Il n'est plus en mon pouvoir de vous apporter le bonheur, mais je vous offre la consolation : daignerez-vous l'accepter comme vous venant d'un ami ? » (Ch. 112, 200).

(b) Logiquement aussi, la restauration du lien n'est pas centrale dans le récit de S. Japrisot, vu que les personnages y sont plutôt solitaires. Suite à l'agression d'Anita alors que Dany l'avait laissée se débrouiller, Anita propose « une paix sans arrière-pensée (...) on irait entendre G. Bécaud à l'Olympia et souper au japonais de Montparnasse, une paix mémorable » (209). Suite à cela, pour Dany,

le plus pauvre de tout, c'est que pendant les deux semaines suivantes, sauf le soir de Noël où je savais qu'elle ne pourrait pas laisser sa petite fille, je suis rentrée chez moi en courant et j'ai refusé de sortir, de peur de manquer son coup de téléphone. Je ne devais pas la revoir avant le vendredi 10 juillet. (209)

(c) Dans le roman de B. Schlink, faire cesser le trouble et avoir la paix ont comme raison de maintenir au mieux la relation. Quand Michael ment à ses parents sur la raison de son retard et les informe de sa décision de retourner au lycée, c'est à la fois pour garder la paix en famille et pour pouvoir continuer sa nouvelle relation avec Hanna (41). Avec Hanna aussi, Michael veut calmer la dispute par crainte « de la perdre : je m'humiliai et m'excusai jusqu'à ce qu'elle me laisse la rejoindre » (85). Et c'est par l'échange que l'on y parvient. « Chez nous, on ne pleurait pas comme ça. On ne frappait pas, ni de la main ni encore moins avec une courroie de

cuir. On parlait » (67). A cet égard, l'auteur met souvent en scène de mêmes besoins d'explication chez les offensés que chez les offenseurs liés par un lien affectif, soulignant ainsi la complexité d'une relation lorsqu'il s'agit de la reconduire.

De la sorte, l'objectif majeur de réaction qui tend à se dégager de l'œuvre d'A. Dumas est une vindication « dévalorisante » qui se conjugue avec la rétribution. Ce qui vaut comme mode de réaction, par conséquent, est lié à la souffrance, surtout morale en l'occurrence. Chez S. Japrisot, c'est l'utilitarisme immédiat (faire cesser) qui semble plus manifeste. Les façons de réagir privilégiées sont la négociation plus ou moins à l'amiable à défaut de laquelle ce seront les coups, de la gifle à la raclée. B. Schlink valorise plus nettement une logique restaurative renforcée par une approche vindicatoire « revalorisante ». Les procédés pour ce faire sont principalement la parole, la communication. Par ailleurs, il est maintenant important de souligner que chez aucun de ces auteurs, le système pénal n'est présenté comme la solution souhaitable pour la plupart des troubles narrés.

V. LE SYSTEME PENAL CHEZ LES ROMANCIERS

Les trois romans sont en effet traversés par une certaine critique de la légitimité de la justice pénale, quoique l'on puisse observer des variations sur ce que la question de la légitimité couvre.

(a) Dans *Le comte de Monte-Cristo*, c'est la mise en œuvre de la justice qui est mise sur la sellette. L'auteur nous présente en effet un système de justice criminelle inefficace contre la vengeance d'un Edmond riche et puissant. Mais surtout, il est question d'une institution biaisée par des acteurs corrompus. Villefort, en tant que procureur, peut agir injustement en fonction de ses intérêts personnels. Lors de l'audition de Dantès, il s'inquiète : « Oh ! S'il sait ce que contient cette lettre, murmura-t-il, et qu'il apprenne jamais que Noirtier est le père de Villefort, je suis perdu, perdu à jamais ! » (Ch. 7, 92). Et sa conduite n'entravera nullement sa promotion à Paris, que du contraire : « C'est cela, dit-il ; oui, cette lettre qui devait me perdre fera ma fortune peut-être. Allons, Villefort, à l'œuvre ! » (Ch. 7, 95). « J'aurai rendu au roi un service qu'il ne lui sera pas permis d'oublier » (Ch. 9, 113). Et effectivement, la reconnaissance de Louis XVIII lui sera acquise (Ch. 10, 130-131). C'est avec ce même intérêt personnel qu'il invite son épouse à s'empoisonner (*supra*) plutôt que de l'envoyer devant un tribunal :

Ce que je veux, c'est que justice soit faite. Je suis sur terre pour punir, madame, ajouta-t-il avec un regard flamboyant ; à toute autre femme, fût-ce à une reine, j'enverrais le bourreau ; mais à vous je serai miséricordieux. À vous je dis : N'est-ce pas, Madame, que vous avez conservé quelques gouttes de votre poison le plus doux, le plus prompt et le plus sûr ? (...) Songez-y, Madame, dit-il, si à mon retour justice n'est pas faite, je vous dénonce de ma propre bouche et je vous arrête de mes propres mains. (Ch. 108, 156)

Une optique similaire est présentée chez le fonctionnaire qui visite le Château d'If : « En effet, dit l'inspecteur avec la naïveté de la corruption ; s'il eût été réellement riche, il ne serait pas en prison » (Ch. 14, 177). Ces visions d'intérêt personnel et de corruption tendraient à suggérer que l'expansion du système de justice criminelle, contemporaine à l'ouvrage (*supra*), aurait été vécue dans le public comme l'octroi de pouvoirs à des individus plutôt qu'à un système. Peuvent-elles en outre se relier au contexte sociohistorique de la domination de la bourgeoisie, empreinte par la poursuite de la richesse et, en l'occurrence, par un arrivisme marqué ?

(b) S. Japrisot, écrivain œuvrant à l'apogée de l'Etat providence, critique plutôt la fonction de l'institution de la justice. Présentée comme intrusive, il vaut mieux éviter son intervention et son impact négatif. Dany réfléchit à l'hypothèse de confier sa situation à la police :

Si je traversais la place de l'autre côté de la vitre, on ne me relâcherait pas avant d'avoir fait une enquête, et cela pourrait prendre des jours, des semaines. (...) On fouillerait aussi mon passé, d'où l'on ne déterrerait qu'une mauvaise action, particulière sans doute à beaucoup de femmes, mais cela suffirait pour éclabousser ceux qui me connaissent et celui que j'aime.

Je n'irais pas. (163)

Toutefois, les policiers sont plutôt présentés comme « borné(s) » (102), « plus têtus les uns que les autres » (105), bien que dépourvus de méchanceté. « Vous trouvez ça intelligent, vous, d'être gendarme ? » (131). De la sorte, en leur présentant une histoire plausible, « une autre vérité que la vraie » (268), il deviendrait possible d'éviter les foudres redoutées de la justice. Dany envisage l'explication qu'elle devrait donner à la police : « Ce ne sera pas tout à fait la vérité. (...) J'inventerai n'importe quoi pour faire plus vrai : des crises de dédoublement de la personnalité, des grands-parents alcooliques, ou que je suis tombée d'un escalier quand j'étais petite » (20). Caravaille, lui, explique à Dany qu'il va se dénoncer comme l'auteur du meurtre de Maurice :

Je paierai ce meurtre beaucoup moins cher qu'Anita, vous comprenez ? Je serai le mari bafoué qui brise sa vie sur un accès de désespoir, en découvrant son infortune. (...) J'engagerai les meilleurs avocats, je mettrai, cette fois, tout de mon côté pour vendre ma salade. Vous pouvez me croire, je serai un grand vendeur, je ne désespère pas de décrocher le sursis. (308)

Si l'on perçoit, dans l'ingérence identifiée, cette caractéristique de présence forte de l'Etat social (*supra*), c'est alors comme en contrepartie que les personnes chercheraient à s'en jouer.

(c) Quant à B. Schlink, auteur actuel, l'institution judiciaire qu'il dépeint est distante. A Hanna, « il lui manquait la faculté de sentir ce contexte, de percevoir les règles du jeu, les formules selon lesquelles ses déclarations et celles des autres étaient décomptées en termes de culpabilité et d'innocence, de condamnation et d'acquiescement » (126). De la sorte, les tensions se multiplient à son détriment.

Elle reconnaissait ce qui était exact et contestait ce qui ne l'était pas. Elle contestait avec une véhémence de plus en plus désespérée. Elle n'élevait pas la voix. Mais l'énergie avec laquelle elle s'exprimait suffisait à indisposer la cour. Finalement, elle renonça. (154)

Si le système judiciaire tel que dépeint ne semble pas à même de percer une vérité des faits, c'est encore plus vrai dans les circonstances de génocide. « L'accusation me paraissait comme une simplification tout aussi grotesque que la défense, et le rôle du juge était encore la plus grotesque des simplifications » (201). La justice présentée ici semble ainsi dépassée, comme si ses modes de réaction venus d'un autre siècle étaient devenus inappropriés. Cette vision s'articulerait-elle à la représentation croissante, dans le public, de l'incapacité de l'Etat à répondre à leur problème (*supra*) ?

Rappelons encore que les éléments dégagés ici se fondent sur trois ouvrages et ne prêtent certes pas à généralisation. Ils peuvent être compris comme des hypothèses pour de futurs travaux.

EN CONCLUSION : CONSIDERATIONS EVALUATIVES DE L'APPROCHE

L'exploration présentée tend à soutenir la possibilité d'historiciser empiriquement l'étude des modes de régulation des troubles. Elle permet en effet de dégager des liens, avancés à titre d'hypothèses ici, entre, d'un côté, les modes de régulation valorisés par des auteurs compris comme membres de leur groupe social et de leur époque, et de l'autre, le contexte sociohistorique. Si ce contexte contribue à former une vision du monde, celle-ci paraît à son tour concourir à organiser la forme du lien social. Le cadre conceptuel sélectionné s'en voit conforté, de même que l'option de l'analyse des romans en tant que sources de données.

Il apparaît par ailleurs que les modes informels de régulation sont présents dans ces visions aux trois périodes considérées. De même, des critiques sur la légitimité du système de justice criminelle ont été dégagées à chaque époque. De ce fait, dans le processus d'étatisation de la justice, ce ne seraient pas les modes informels de régulation qui se retireraient (*supra*), mais c'est leur relation critique avec le pénal qui se modifierait. Au XIX^{ème} siècle, la régulation informelle jouerait *avec* le pénal. A l'époque de l'Etat social, elle se jouerait *du* pénal. Et de nos jours, ce serait les *règles* du jeu pénal que l'on voudrait changer : car ils répondraient peu, finalement, ... aux logiques de la régulation informelle ?

BIBLIOGRAPHIE

ALLINE, J.-P. (2001). « Les victimes : des oubliées de l'histoire du droit ? », dans *La cour d'assises. Bilan d'un héritage démocratique*, La Doc. Française, coll. Histoire de la justice, Association Française pour l'Histoire de la Justice, 13, 247-268.

BECKER, H. S. (1963/1985). *Outsiders*, Paris : A.-M. Métailié.

CAUCHIE, J.-F. et F. VANHAMME (2010). « Pénologie », dans *Dictionnaire de criminologie*, < <http://www.criminologie.com/article/pénologie> > (page consultée le 15 janvier 2011).

- CICOUREL, A. V. (1968/1994). *The Social Organization of Juvenile Justice*, New York : Congress.
- COULON, A. (2002). *L’ethnométhodologie*. Paris : Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?.
- DUMAS, A. (1844-46/1889). *Le comte de Monte-Cristo*, Paris : C. Levy, 6 volumes.
< [http://fr.wikisource.org/wiki/Le Comte de Monte-Cristo](http://fr.wikisource.org/wiki/Le_Comte_de_Monte-Cristo) > (page consultée le 15 avril 2013).
- FECTEAU, J.-M. (1999). « Une économie historique du minimum : propos sur les origines de l’Etat-providence », *Lien social et Politiques*, 42, 61-70.
- GARFINKEL, H. (1967/2007). *Etudes d’ethnométhodologie*, Paris : Presses Universitaires de France, Quadrige.
- GARFINKEL, H. (1997). « Practical Sociological Reasoning. Some Features in the Work of the Los Angeles Suicide Prevention Center », dans TRAVERS, M. et J.F. MANZO (Eds). *Law in Action*, Aldershot, Brookfield : Ashgate, Dartmouth, Socio-Legal Studies, 25-42.
- GARLAND, D. (2001). *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago : University of Chicago Press.
- GROS, F. (2001). « Les quatre foyers de sens de la peine », dans GARAPON, A., GROS, F. et T. PECH. *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris : Odile Jacob, 11-138.
- JAPRISOT, S. (1966). *La dame dans l’auto avec des lunettes et un fusil*, Paris : Denoël, Folio policier.
- JAVEAU, C. (1994). *Leçons de sociologie*, Paris : Méridiens-Klincksieck.
- LANDREVILLE, P. (2007). « Grandeurs et misères de la politique pénale au Canada : du réformisme au populisme », *Criminologie*, 40(2), 19-51.
- LEMIEUX, C. (2009). *Le Devoir et la Grâce*, Paris : Economica, Etudes Sociologiques.
- LEVY, R. (1985). « *Scripta manent* : la rédaction des procès-verbaux de police », *Sociologie du travail*, 2, 408-423.
- LLEWELLYN, K. et E. HOEBEL (1941/1999). *La voie cheyenne. Conflit et jurisprudence dans la science primitive du droit*, Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence-Bruylant.
- MARY, P. (2001). « Pénalité et gestion des risques : vers une justice « actuarielle » en Europe ? », *Déviance et Société*, 25(1), 33-51.
- MARY, P. et R. BEAUTHIER (2002). « Pénalité et changement social. Un bilan critique des connaissances sur la pénalité belge, première étape d’une recherche », dans MARY, P. (Ed.). *Le système pénal en Belgique. Bilan critique des connaissances*, Bruxelles : Bruylant, 1-28.
- NIETZSCHE, F. (1887/1971). *La généalogie de la morale*, Paris : Gallimard.
- RAMSAY, M. N. (1979). « L’évolution du concept de crime. L’étude d’un tournant : l’Angleterre de la fin du dix-huitième siècle », *Déviance et Société*, 3(2), 131-147.
- ROBERT, P. (2007). « Les transformations de la pénalité », *Criminologie*, 40(2), 53-66.
- ROBERT, P. (2006). « Le sociologue face à l’étude du droit », Texte de la conférence au département de criminologie de l’Université d’Ottawa, 11 septembre.
- ROBERT, P. (1998). « Pourquoi étudier le crime dans la société actuelle ? », dans KELLENS, G. et A. LEMAITRE (Eds). *Criminologie et société. Le Criminologue dans la Cité hier, aujourd’hui, demain. Université de Liège, 25-26 octobre 1996. Actes du colloque du 50e anniversaire de l’École liégeoise de criminologie Jean Constant*, Bruxelles : Bruylant, 1-45.
- SAUVAGEAU, J. (2012). « Postface », dans VANHAMME, F. (Ed.) (2012b), 243- 246.
- SCHLINK, B. (1995). *Le liseur*, Paris : Gallimard, coll. Folio (éd. or. 1995. Der Vorleser, Zurich : Diogenes).

- STRIMELLE, V. (2012). « La régulation sociale : Au-delà du cadre de référence pénal ? », dans VANHAMME, F. (Ed.) (2012b), 19-30.
- STRIMELLE, V. et F. VANHAMME (2009). « Modèles vindicatoire et pénal en concurrence ? Réflexions à partir de l'expérience autochtone », *Criminologie*, 42(2), 83-100.
- VANHAMME, F. (2012a). « Une approche de la régulation des troubles. La socialité vindicatoire, à titre heuristique », dans VANHAMME, F. (Ed.) (2012b), 31-43.
- VANHAMME, F. (Ed.) (2012b). « Justice ! » *Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Montréal : Erudit, 2011, mis en ligne 2012, Erudit.org/livre, coll. Livres et Actes.
- VERDIER, R. (1980). « Le Système Vindicatoire. Esquisse Théorique ». Dans VERDIER, R., POLY, J.-P. et B. COURTOIS (Eds.). *La vengeance. Etudes d'ethnologie, d'histoire et de philosophie. Tome 1. Vengeance et pouvoir dans quelques sociétés extra-occidentales*, Paris : Cujas, 11-42.
- WATSON, R. (2001). « Continuité et transformation de l'ethnométhodologie », dans DE FORNEL, M., OGIEN, A. et L. QUERE (Eds.). *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale. Colloque de Cerisy*, Paris : La Découverte, 17-30.
- WEBER, M. (1921/2007). *Sociologie du droit*, Paris : Presses Universitaires de France, Quadrige.
- WIDMER, J. (2001). « Catégorisations, tours de parole et sociologie », dans DE FORNEL, M., OGIEN, A. et L. QUERE (Eds.). *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale. Colloque de Cerisy*, Paris : La Découverte, 207-238.

Notes

¹ Dit brièvement, la notion de « grammaire sociale » (Lemieux, 2009) vise l'ensemble des règles de base de la vie en communauté, connues surtout sur le mode implicite ; partant, elles s'actualisent et se découvrent dans l'action. En suivant l'auteur, une action peut être l'expression allant de soi de cette grammaire ou consister en une « faute grammaticale » quand l'action heurte le sentiment d'évidence de la vie en communauté et appelle à une réaction.

² L'idéal-type de la socialité vindicatoire s'articule autour d'un sentiment de trouble (l'atteinte ressentie au statut social et citoyen dans un processus situé d'interactions) ; d'une revendication légitime (la créance d'un contre-don, née de l'atteinte) ; d'une socialisation de la situation de trouble (la dimension sociale du statut d'offensé et la légitimité sociale de la créance) ; d'un objectif de ce contre-don : l'obtention de la restauration symbolique de sa « sphère de puissance » (Nietzsche, 1887/1971), du statut d'équivalence (Vanhamme, 2012a).

³ Une autre source potentielle d'information serait les archives policières ou judiciaires. Sur les apports de cette source, voyez la discussion de S. Van Praet au chapitre VIII du présent ouvrage. Il nous semble cependant que par cette voie, notre objectif présent de comprendre le processus de la régulation du trouble ne serait que partiellement atteint. L'examen porterait en effet sur les seules situations de trouble sélectionnées et régulées par le système formel pénal lui-même, qui sont plutôt rares au regard de la quantité des troubles qui traversent nos sociétés (Strimelle, 2012). De plus, différents auteurs (Cicourel, 1968/1994 ; Lévy, 1985) ont souligné le caractère reconstruit des documents judiciaires, la sélection des arguments, leur reformulation et leur transformation de « ce qui s'est passé » (Cicourel, 1968/1994 ; Lévy, 1985).

⁴ Deux de ces romans ont préalablement fait l'objet d'un encodage et d'une analyse exploratoire par des équipes d'étudiant(e)s. Merci à E. Chapdelaine et L. Marquis (ouvrage d'A. Dumas) ainsi qu'à S. Rodesch et T. Oswald (ouvrage de B. Schlink).

⁵ Bien qu'au vu de la fin de l'ouvrage, le droit illimité à la vengeance ne soit pas valorisé, celle-ci est le thème du récit, ce qui a justifié de le retenir, en tant que mode informel de régulation des troubles.